Devoir surveillé – Patrimoine, la préservation entre tensions et concurrences

Urbanisation et préservation à Paris, entre protection et nouvel urbanisme ; destruction, protection et restauration du patrimoine au Mali, un enjeu géopolitique ; l'UNESCO, arène des rivalités entre États ; le tourisme culturel à Venise, entre valorisation et protection (spécialité HGGSP de Tle).

Durée : 240 min – Calculatrice interdite – Sur 20 points · Spécialité HGGSP Terminale

Nom : _____ Date : _____ Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Dissertation ★★★ *(10 pts)*

Sujet : « Pourquoi est-il difficile de conserver le patrimoine ? » Vous vous appuierez sur les jalons de l'axe (Paris, le Mali, Venise) et sur la protection mondiale du patrimoine, et construirez une dissertation organisée en trois parties, appuyée sur des exemples précis et datés.

a) Introduction rédigée : une accroche datée, les termes du sujet définis, une problématique, le plan annoncé. (2 pts)

b) Première partie : une idée annoncée, puis au moins deux arguments, chacun appuyé sur un exemple daté. (2 pts)

c) Deuxième partie : une idée qui fait avancer la réponse, avec des arguments et des exemples datés. (2 pts)

d) Troisième partie : un dépassement, par exemple sur ce qu'il faut conserver et sous quelle forme, avec des exemples datés. (2 pts)

e) Conclusion rédigée : une réponse claire et nuancée à la problématique, suivie d'une ouverture. (2 pts)

Exercice 2 – Étude critique : protéger le patrimoine dans la guerre ★★★ *(10 pts)*

En analysant les documents et en les confrontant à vos connaissances, vous montrerez que le droit international s'est doté d'outils pour protéger le patrimoine en temps de guerre, et vous en soulignerez les limites.

Document 1. Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, signée à La Haye le 14 mai 1954 (extraits).

Préambule. « Les Hautes Parties contractantes, Constatant que les biens culturels ont subi de graves dommages au cours des derniers conflits et qu'ils sont, par suite du développement de la technique de la guerre, de plus en plus menacés de destruction ; Convaincues que les atteintes portées aux biens culturels, à quelque peuple qu'ils appartiennent, constituent des atteintes au patrimoine culturel de l'humanité entière, étant donné que chaque peuple apporte sa contribution à la culture mondiale ; [...] »

Article 4. « 1. Les Hautes Parties contractantes s'engagent à respecter les biens culturels situés tant sur leur propre territoire que sur celui des autres Hautes Parties contractantes en s'interdisant l'utilisation de ces biens [...] à des fins qui pourraient exposer ces biens à une destruction ou à une détérioration en cas de conflit armé, et en s'abstenant de tout acte d'hostilité à leur égard. 2. Il ne peut être dérogé aux obligations définies au paragraphe premier du présent article que dans les cas où une nécessité militaire exige, d'une manière impérative, une telle dérogation. »

Document 2. Statut de Rome de la Cour pénale internationale, adopté le 17 juillet 1998, article 8, paragraphe 2, e) (extrait).

« Aux fins du Statut, on entend par "crimes de guerre" : [...] e) Les autres violations graves des lois et coutumes applicables aux conflits armés ne présentant pas un caractère international, [...] à savoir l'un quelconque des actes ci-après : [...] iv) Le fait de diriger intentionnellement des attaques contre des bâtiments consacrés à la religion, à l'enseignement, à l'art, à la science ou à l'action caritative, des monuments historiques, des hôpitaux et des lieux où des malades et des blessés sont rassemblés, pour autant que ces bâtiments ne soient pas des objectifs militaires ; [...] »

a) Présentez chaque texte : sa nature, qui l'adopte, quand et dans quel contexte. (2 pts)

b) Quel principe le préambule du document 1 pose-t-il ? Expliquez ce qu'il change pour un belligérant. (2 pts)

c) Relevez dans les deux documents les obligations et les exceptions qu'ils prévoient. (2 pts)

d) Montrez, à partir du cas de Tombouctou, comment ce droit a été appliqué. (2 pts)

e) Confrontez ces documents à vos connaissances pour en souligner les limites. (2 pts)

Bon courage !

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).